## **L'INSHS**

dans la réforme du CNRS et de la recherche française



Réunion des directeurs d'unités SHS

30/03/2009



La réforme du CNRS : pourquoi quand comment ?

## 1- Pourquoi réformer le CNRS?



- Il s'agit d'adapter l'organisme aux profondes transformations en cours du paysage de la recherche
  - > Multiplication des acteurs (apparition d'agences)
  - > Diversification des financements (ANR, Europe)
  - > Montée en puissance des universités (autonomie, recherche)

Mais il faut aussi maintenir les valeurs qui ont forgé la compétence du CNRS, sa crédibilité et sa réputation internationale



La prise de risque en matière de recherche

L'élitisme du recrutement

La mise en oeuvre de l'interdisciplinarité sur le terrain

La liberté et l'autonomie au service de la créativité du chercheur dépasser les frontière

L'ouverture aux disciplines nouvelles

La conjugaison entre compétition et collaboration

## 2- Les rythmes de la réforme



L'horizon lointain du CNRS est le Plan stratégique CNRS, Horizon 2020 . Il définit quatre enjeux scientifiques:

- « Faire avancer le front de la connaissance »
- 2. « Relever les grands défis planétaires »
- « Faire émerger les nouvelles technologies de pointe »
- 4. « Mutualiser les instruments pour la recherche »

Le projet à court terme du CNRS sera défini dans un Contrat avec l'État :

La période 2009-2013 verra ainsi s'enclencher la mutation de l'organisation du CNRS

## 3- Les modalités de la réforme



- 1. La dévolution progressive aux universités de la gestion de la majorité des unités mixtes de recherche qu'elles hébergent
- 2. La responsabilisation des acteurs par la création d'Instituts en charge de la prospective et de la programmation, et la focalisation de la Direction du CNRS sur la vision stratégique et l'anticipation, les grands arbitrages, l'animation des Instituts et de la pluridisciplinarité (les Pôles transverses)

## 4- Le point crucial: un nouveau partenariat avec les universités



Agence de moyens	Le CNRS est agence de moyens quand il dote de moyens une entité qu'il ne gère pas directement : laboratoire, unité de recherche, société civile en charge de très grands équipements, etc.	
Gestion unique déléguée	Le mode dominant de gestion des unités mixtes or recherche sera la gestion financière déléguée à unique partenaire, mais qui aura démontré sa capacité, validée par un tiers à respecter le "Cahi des charges pour une gestion unique des laboratoires" (assurer des prestations de gestion moins équivalentes aux meilleures existantes)	
Moyens	Les moyens alloués à travers la fonction Agence du CNRS sont composés - des affectations de moyens humains - des attributions de moyens financiers	
Opérateur	Le CNRS est opérateur des laboratoires qu'il gère.	
Unité mixte de recherche	Une unité mixte de recherche est un laboratoire dont le pilotage scientifique est partagé entre plusieurs partenaires (en principe, deux au plus).	

# On aboutira ainsi à différents types d'unités mixtes ou conventionnées avec les universités

_		-
	п	
-		ж.

Sigle	Nature du partenariat	Pilotage scientifique	Gestion	Fonction du CNRS
UPR	Conventionnée	CNRS	CNRS	
UMR	classique	Mixte	Mixte	Opérateur
UMR	Gestion déléguée CNRS	Mixte	CNRS	
UMR	Gestion déléguée Université	Mixte	Université	Agence de
EA	conventionnée	Université	Université	moyens

## Le rôle d'opérateur du CNRS (de gestion scientifique et financière) se focalisera sur deux types d'unités



- Des laboratoires pour lesquels une co-gestion restera souhaitée par le partenaire (université, école, industrie, fondation ...);
- Des laboratoires structurants au niveau national, déterminés selon cinq critères :
  - Laboratoires opérant des équipements d'intérêt collectif : plateformes, Très Grands Equipements, unités à fortes exigences techniques, etc.;
  - La création de lieux favorisant l'émergence interdisciplinaire: hôtels à projets, incubation d'unités sur des projets à risque et/ou émergents, etc.;
  - L'investissement dans des niches scientifiques dont la gestion et le pilotage par un seul établissement d'enseignement supérieur ne pourraient trouver leur justification dans les missions d'enseignement;
  - Le rôle d'intégrateur national de certains laboratoires qui jouent le rôle de tête de pont d'un réseau de laboratoires en Europe et à l'international;
  - Le besoin d'investissement sur très longue durée pour des sujets à long terme revus périodiquement.

# Une intervention croissante en tant qu'Agence de Moyens



Vis-à-vis des UMR à gestion universitaire, le CNRS jouera un rôle d'agence de moyens qui consiste à :

- contribuer au pilotage scientifique du laboratoire pour assurer son insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de recherche; ceci correspond à la "mixité scientifique" entre un organisme national et une université qui garantit l'efficacité optimale du système français de recherche
- affecter des moyens humains (chercheurs, ingénieurs et techniciens); les personnels du CNRS resteront gérés par l'organisme quelle que soit leur affectation;
- attribuer des moyens financiers (fonctionnement ou équipement) et technologiques (accès à des plateformes mutualisées nationales).



## Le nouveau CNRS: Instituts et Pôles

### 1- Pourquoi des Instituts?



### Garantir l'efficacité de la fonction de programmation de la Recherche

- En assurant la proximité avec les chercheurs par une connaissance de terrain des laboratoires
- En animant un maillage à tous les échelons (régional, national, européen et international)
- En étant à même d'assurer la cohérence du dispositif avec les objectifs stratégiques de l'État.
- Assurer la lisibilité de l'organisation fondée sur la nature disciplinaire, dans le monde entier, des formations et des enseignements dans les universités.
- Pouvoir prendre en charge, suite à une demande de l'État au CNRS, des missions de coordination nationale dans un domaine de recherche.

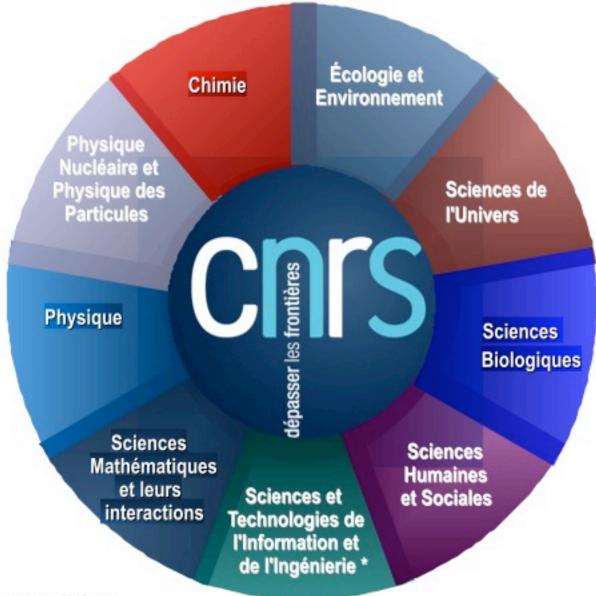
## 2- La fonction des instituts est d'animer un réseau d'unités de recherche dans leur champ disciplinaire



- Ils sont agence de moyens envers des unités qui sont gérées entièrement par un autre établissement (université, école, etc.).
  - Afin de favoriser les actions interdisciplinaires, une unité de recherche peut dépendre de plusieurs Instituts du CNRS, un Institut restant mandaté pour consolider l'action du CNRS
- Ils sont opérateurs des unités gérées par le CNRS dont ils sont responsables.
  - Afin de favoriser les actions interdisciplinaires, ils peuvent attribuer des moyens envers des unités gérées par un autre Institut du CNRS ("Agence de l'interdisciplinarité").
- Chaque Institut proposera dans son contrat d'objectifs avec la Direction du CNRS sa stratégie pluriannuelle d'agence de moyens

#### 3- Les 9 Instituts du CNRS





#### Réf. conseil d'administration du 27/11/2008

## 4- Les pôles d'intégration

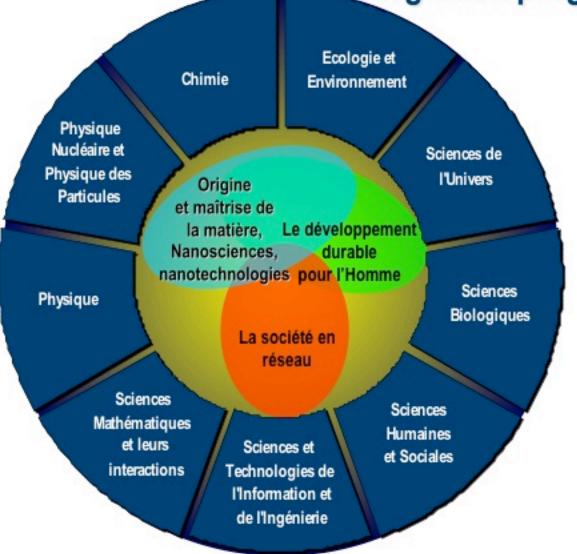


- Répondre à des enjeux majeurs auxquels les sociétés et les économies modernes font face
- Les grands défis de la science reposent sur l'intégration des disciplines
- Cette nécessité d'une vision transverse sera assurée par une structuration en trois Pôles qui, au sein de la Direction Générale de l'organisme, exercent la mission d'intégration scientifique.

Une nouvelle organisation en 9 instituts et 3 pôles

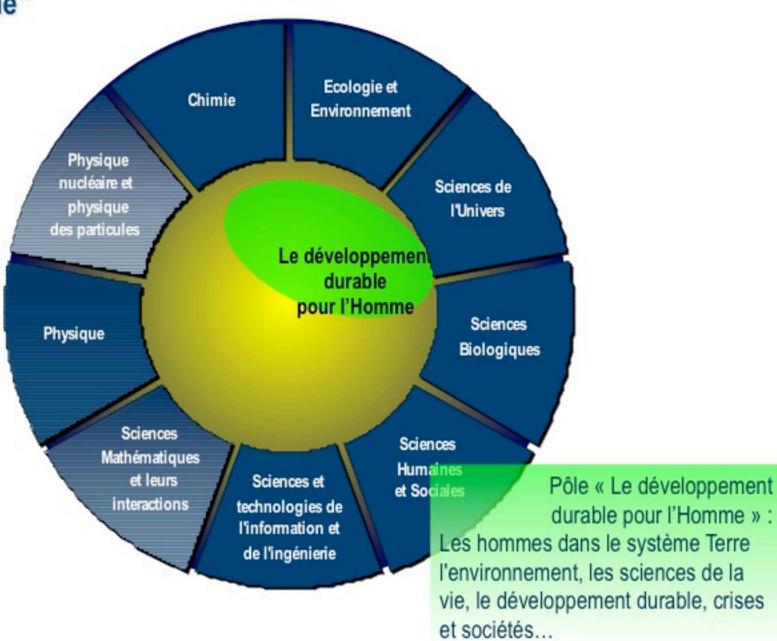
d'intégration programmatique



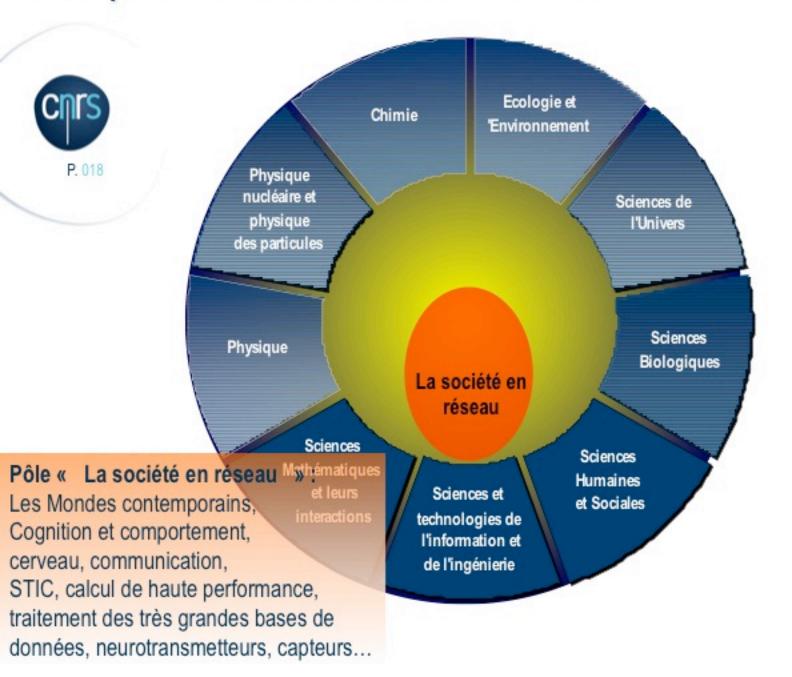


Le lien pôle - instituts : cas "Développement Durable pour l'Homme"





### Le lien pôle - instituts : cas "La société en réseau"





# Les spécificités de l'INSHS

## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Mission et périmètre scientifique



#### Rien de ce qui est humain ne nous est étranger Les missions et objectifs de l'institut

Développer et coordonner les recherches sur l'homme, aussi bien comme producteur de langages ou de savoirs que comme acteur économique, social ou politique

#### Les contours scientifiques de l'institut

Tous les secteurs disciplinaires des SHS (10 sections du Comité National) déclinés en

#### 4 domaines d'intervention :

- >cultures et sociétés dans l'histoire
- ➤homme, sociétés, environnement
- connaissance, cognition, comportement, communication
- ➤ les mondes contemporains

#### 5 espaces d'intersection avec les autres instituts :

- ➤ langage et cognition
- > interactions hommes / milieux
- >patrimoine culturel, technique et archéologique
- ➤ corpus électroniques
- >modélisation spatio-temporelle et géosimulation

## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Les forces



#### Les forces humaines

329 unités dont 305 à titre principal

1938 chercheurs CNRS (hors émérites)

6315 enseignants-chercheurs dans les UMR (hors émérites)

Soit au total un potentiel de chercheurs/enseignants-chercheurs de un tiers du total des chercheurs + enseignants-chercheurs SHS (23 000)

1671 ITA, 937 IATOS

#### Les grands instruments et plateformes en responsabilité

TGE Adonis

Plateformes technologiques mutualisées en archéologie et linguistique

#### Un fort impact international

3 UMI, 26 UMIFRE

10 LEA/LIA, 33 GDRE/I, 28 PICS

ERC: 7 Starting Grants, 2 Advanced Grants



## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Les faiblesses

#### Un budget relativement faible

Fonctionnement : 21 M € (dont 12 M € pour les dotations) = 7e/10 des Instituts

du CNRS

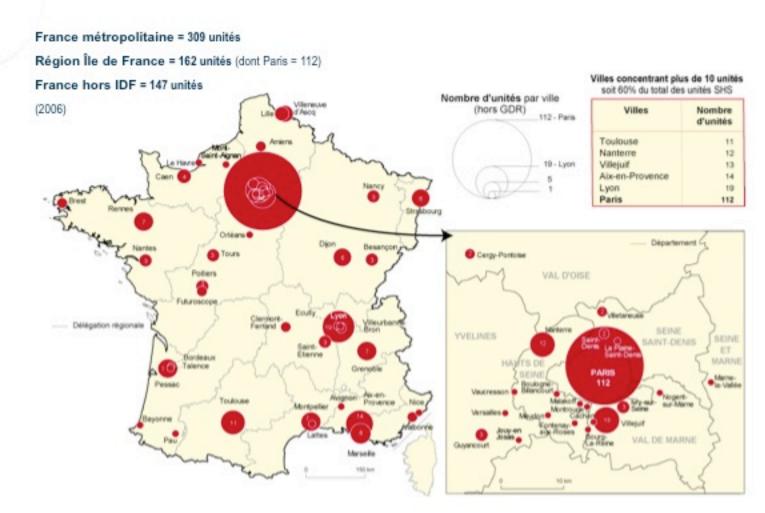
Budget consolidé (salaires compris) : 274 M € (2007)

Un certain saupoudrage



## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Les faiblesses

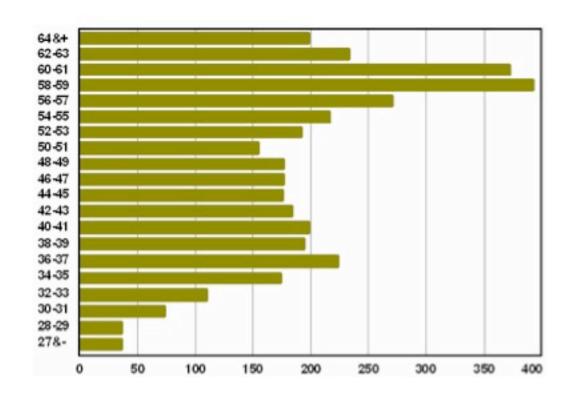
#### Une grande concentration géographique





## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Les faiblesses

#### Une pyramide des âges inquiétante





## INstitut des Sciences Humaines et Sociales Et maintenant?

#### Ce qui est acquis

- ▶L'existence de l'INSHS
- ➤Un institut avec une plus grande autonomie budgétaire
- ➤ La mise en place de nouveaux outils pour l'Agence de moyens (PEPS)

#### Trois scénarios

- ➤ Maintien en l'état
- ➤Un Institut à missions nationales
- ➤Un Institut National

#### Quelles missions nationales?

- ➤ Coordination nationale de la prospective
- ➤ Coordination nationale de la programmation
- ➤ Représentation dans les relations internationales

#### La méthode

- ➤La mise en place d'un Comité de Coordination Nationale dès le printemps 2009
- ➤ La relance de l'activité prospective des sections et du CSD/I